

Délibération du Conseil Municipal n°0

Séance du 06 avril 2024

concernant l'affectation du résultat d'exploitation
de l'exercice 2023 Budget Principal

Le conseil Municipal,
réuni sous la présidence de M. Guy METIVIER
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
ce jour

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 112 205,66 €
- un déficit de fonctionnement de

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	48 608,97
Virement à la section d'investissement	50 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	63 596,69
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2023	112 205,66
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	70 000,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	42 205,66
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
pour €	
B) DEFICIT au 31/12/2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

Nombre de membres en exercices :	6	Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 06/04/2024 et de la publication le 06/04/2024
Nombre de membres présents :	_____	
Nombre de suffrages exprimés :	_____	
Votes	_____	
Pour	_____	
Contre	_____	
Date de convocation :	26 mars 2024	

Fait à Saint Marsal, le 06 avril 2024

Le Maire

Guy METIVIER



Délibéré par le Conseil Municipal
A Saint Marsal, le 06 avril 2024

procuration Martine Babylon.

Résultats budgétaires de l'exercice

61600 - SAINT MARSAI -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	660 750,70	328 747,97	989 498,67
Titres de recette émis (b)	404 581,94	274 121,56	678 703,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	404 581,94	274 121,56	678 703,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	660 750,70	328 747,97	989 498,67
Mandats émis (f)	451 018,80	210 524,87	661 543,67
Annulations de mandats (g)	44,60		44,60
Depenses nettes (h = f - g)	450 974,20	210 524,87	661 499,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		63 596,69	17 204,43
(h - d) Déficit	46 392,26		

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 066-216601831-20240418-2024_05_02-DE



20/



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61600 - SAINT MARSAL -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	159 957,70		-46 392,26		113 565,44
Fonctionnement	98 608,97	50 000,00	63 596,69		112 205,66
TOTAL I	258 566,67	50 000,00	17 204,43		225 771,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	258 566,67	50 000,00	17 204,43		225 771,10

